

# COMMISSION DES FINANCES

Assemblée primaire du 14 juin 2021

## RAPPORT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,

En date du 21 mai 2021, la commission des Finances, présidée par M. Jacques Berra a tenu séance au sujet du compte 2020 de la Commune de Champéry avec l'organe de révision.

Suite à la présentation et aux explications détaillées par les personnes compétentes, il ressort les points essentiels suivants :

- ▲ un excédent de produits dans le compte de fonctionnement de CHF 519'600.00
- ▲ des amortissements pour CHF 1'229'500.00
- ▲ des investissements nets pour CHF 252'200.00
- ▲ une marge d'autofinancement de CHF 1'749'100.00

D'autre part la COFI aimerait préciser que suite à la Pandémie qui nous touche depuis mars 2020, les rentrées fiscales se sont maintenues à un niveau élevé, preuve que les mesures d'accompagnement de la Confédération ont permis d'atténuer à ce jour les effets des restrictions imposées. Néanmoins elle pense qu'il faut rester vigilant pour les prochaines années par rapport à un retour en situation normale sans aide.

La COFI a trouvé surprenant que le Palladium n'ait pas bénéficié de mesures de RHT ou de cas de rigueur par rapport aux fermetures imposées par l'Etat. Elle rejoint l'analyse de la Commune dans son estimation des pertes extraordinaires pour cette entité de presque CHF 500'000.— en 2020 (270'000 TVA – 400 à 450'000 de C.A. compensées que par 260'000 d'aide tierce et d'assurance perte de gain).

Finalement le niveau des investissements bas de 2020 permet d'améliorer sensiblement la marge d'autofinancement, mais ceci est un faux problème à cours terme, car ces investissements seront reportés sur 2021, voire plus tard.

Sur la base des informations obtenues et de l'analyse des chiffres communiqués, la commission recommande à l'assemblée primaire d'accepter les comptes 2020 tel que présentés.

Les rapporteurs :

